



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 7 juillet 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 45, montée des Peupliers à La Pêche connue sous le lot 4 453 862 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant minimale de 10,00 m à 6,50 m dans le but de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale en structure isolée selon les normes prescrites au Règlement de zonage 03-429.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 16^e jour du mois de juin deux mille vingt-cinq (2025).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 juin 2025.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim